

GRANDIR AVEC LE TENNIS ENTREPRISE

TENNIS FÉDÉRATION FRANÇAISE

1. LES PRINCIPAUX CONSTATS

1.1 Le monde de l'entreprise

- Plus de 45 000 entreprises de plus de 50 salariés ;
- Plus de 10 millions de personnes salariées au sein de ces entreprises.

1.2 Le monde fédéral

- 25 000 joueurs Tennis Entreprise répartis dans 3 000 associations sportives. Soit un faible taux de pénétration des licenciés Tennis Entreprise dans le tissu économique ;
- Les effectifs adultes ont diminué de manière significative entre la fin des années 80 et la fin des années 90. Ils se sont stabilisés à partir des années 2000.

Face à ces constats, l'objectif consiste à rapprocher le club et l'entreprise, pour en faire de véritables partenaires, dans le cadre d'une démarche organisée : le Projet-club.

2. LES AVANTAGES DU RAPPROCHEMENT « CLUB-ENTREPRISE »

2.1 Pour le club

- Valoriser l'image et le développement du club ;
- Favoriser l'implication du club dans la vie économique locale ;
- Encourager des partenariats avec les entreprises (notamment commerciaux) et avec les collectivités locales ;
- Attirer de nouveaux licenciés adultes, lesquels sont en attente d'activités ;
- Attirer d'anciens pratiquants adultes.

2.2 Pour l'entreprise

- Valoriser l'image de l'entreprise ;
- Contribuer au bien-être des salariés : santé, relations intersalariés (développement de l'esprit d'équipe, de la culture d'entreprise, des liens amicaux entre collègues, diminution des barrières hiérarchiques, etc.) ;
- Bénéficier d'installations dont l'entreprise ne dispose pas ;
- Améliorer la notoriété dans le cadre d'un partenariat, par exemple commercial, avec le club (mise en avant à l'intérieur et à l'extérieur du club).

3. LES SERVICES À PROPOSER AUX ENTREPRISES



Au-delà des actions traditionnellement mises en place auprès de ses adhérents, le club peut proposer :

- L'apprentissage du tennis, la sensibilisation à la nouvelle approche du tennis ;
- La mise en place de cours de tennis adultes ou du Programme Tennis Adultes ;
- Une possibilité de forfaits attractifs lors de l'adhésion ;
- La création d'animations (compétitions conviviales à thèmes, intégration à la vie associative du club, etc.) ;
- La mise à disposition des installations sur des plages horaires adaptées à la vie professionnelle ;
- La promotion de l'entreprise (bandeaux publicitaires, articles, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive. La nature des services à proposer dépend des moyens du club et de l'entreprise.



La démarche à adopter

Il est nécessaire de mener un diagnostic complet tel qu'il est suggéré dans la démarche Projet-club.

Cela permettra notamment :

- De dégager les principaux facteurs d'environnement et de les classer hiérarchiquement en termes de contraintes et d'opportunités ;
- D'avoir une vue synthétique du réseau relationnel et, notamment, d'identifier la nature des relations avec les acteurs du tissu économique (tant au niveau de la qualité que de la fréquence) ;
- D'étudier le « marché » du club et par conséquent de mieux cibler les prospects ;
- De réaliser une analyse interne et dégager les principales forces et faiblesses du club.

Si l'analyse de ces éléments confirme l'intérêt de bâtir un projet-club tourné vers les entreprises, les actions à mettre en place par le club sont alors les suivantes :

1. **Intégrer** la réflexion dans le cadre de la commission Développement ou Projet-club si elle existe.
   Dans le cas contraire, la créer.
2. **Étudier** en profondeur le tissu économique environnant :

- Recensement de l'ensemble des entreprises et administrations à la périphérie du club ;
- Secteur d'activité ;
- Nombre de salariés ;
- Nature des contacts potentiels (nom des principaux dirigeants, existence d'un département des ressources humaines, d'un CE, d'une section Tennis Entreprise, etc.) ;
- Etc.

3. **Formuler** explicitement « l'offre » du club à l'attention de l'entreprise. Pour cela, s'appuyer sur l'analyse interne du club.
4. **Communiquer** autour du projet auprès de l'ensemble des adhérents du club.
5. **Identifier** parmi les licenciés du club ceux qui sont salariés dans les entreprises recensées. Pour cela, compléter le fichier des adhérents en y intégrant le nom de la société dans laquelle chacun travaille et la nature de sa fonction.
6. **Faire adhérer** ces licenciés au projet du club, les inciter à devenir les principaux relais entre le club et leur entreprise (exemple : récompenser le parrainage).
7. **Concevoir** des supports de communication destinés à l'entreprise ou utiliser les supports réalisés par la FFT.
8. **Envisager** la mise en place d'une convention liant le club et l'entreprise intéressée par le projet.
9. **Solliciter** dans le cadre de la démarche Projet-club, l'aide de la ligue et/ou du comité départemental (moyens humains, matériels, financiers).

LES AUTRES SUPPORTS DE LA FFT

Le document détaillé Projet-club qui présente la méthodologie de la démarche Projet-club pour établir un diagnostic interne et externe approfondi.

Pour obtenir ces supports, contactez le conseiller en développement de votre ligue.

AGENDA CORPO SAISON 2016/2017

NOVEMBRE
- Inscriptions aux championnats d'été par équipes et aux tournois individuels.
- Inscriptions aux Coupes de France masculine, mixte et aux Coupes Franciliennes, dames, couples.

JANVIER
- Etablissement des tableaux et poules des diverses compétitions.

JANVIER à AVRIL
- Coupe de France mixte et Coupe des couples et dames Francilienne (finales départementales en avril à la Ligue de l'Essonne de Tennis), Coupe de France masculine (finale départementale en juin).

JANVIER à JUIN
- Phases préliminaires des tournois individuels.

MARS à JUIN
- Phases préliminaires des championnats d'été par équipes.

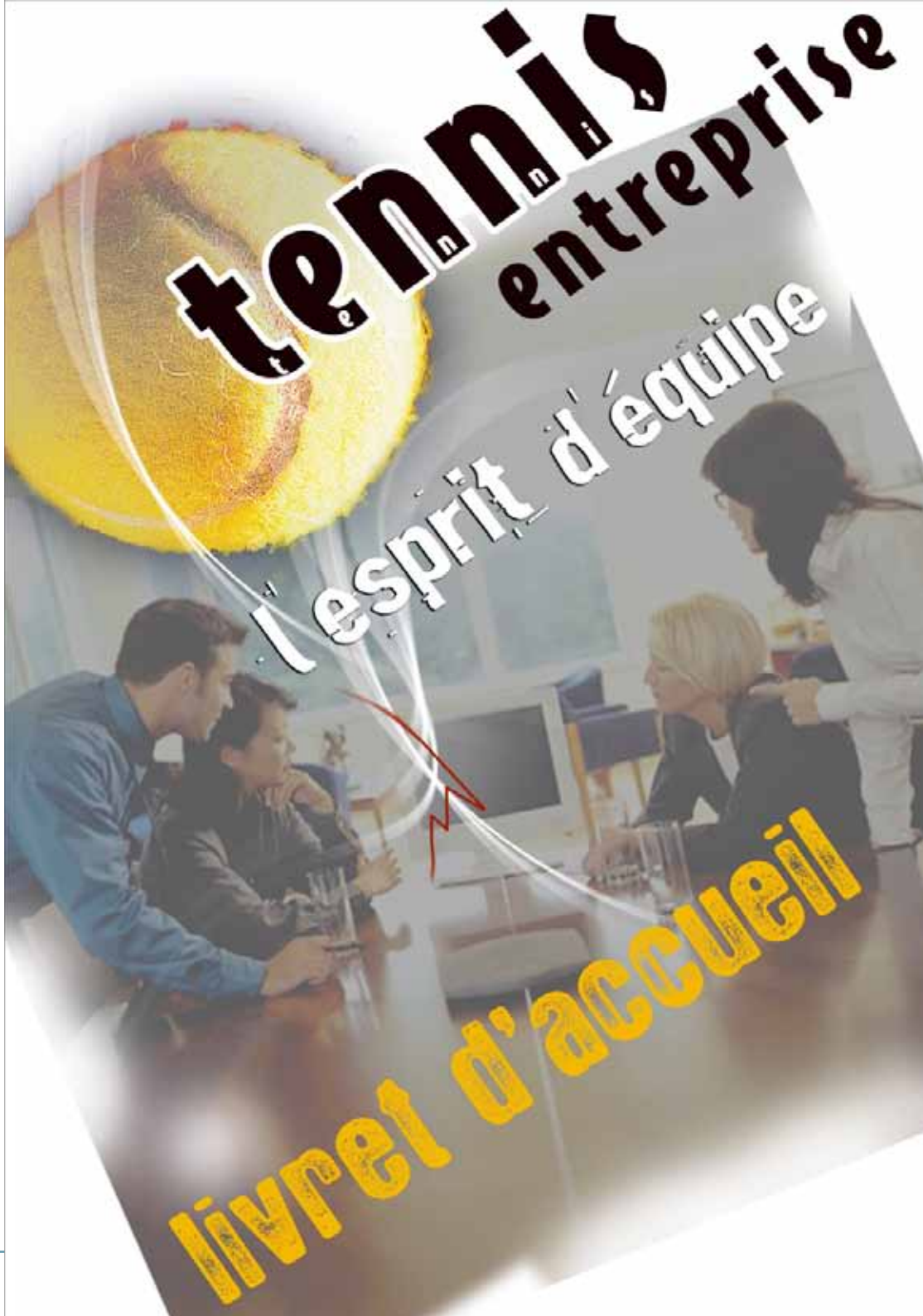
AVRIL-MAI
- Inscriptions aux Championnats de France, Div2 - Dames - Messieurs.
- Finales départementales, Coupe de France mixte , Coupe des couple.

JUIN
- Finale Coupe de France masculine.et inscriptions aux Coupes de France & Franciliennes et div3 nationales dames et messieurs.
- 1/4 de finale de la Div3 ligue.

SEPTEMBRE
- Phases finales du championnat d'été par équipes.
- Phases finales des tournois individuels.
- Phases qualificatives du Championnat de France inter zones Div N3.
- Championnat de France Div 2 et 1 , Coupes de France mixte et masculine.
- Réunion générale de la commission T.E.
- Soirée des Champions.

tennis entreprise

l'esprit d'équipe



livret d'accueil

Le Tennis Entreprise offre la possibilité d'une pratique entre collègues d'un même milieu professionnel, dans un contexte différent de celui des clubs.

C'est un tennis de compétition ou de loisir.

Créer une association Tennis Entreprise, c'est constituer un noyau de joueurs (et joueuses) qui s'assurent d'une pratique régulière au sein d'un club, proche de leur lieu de travail.

Tout comme la pratique en club, cette activité est encadrée par la Fédération Française de Tennis, via la Ligue du Lyonnais et ses Comités Départementaux. Les commissions Tennis Entreprise (coordonnées en dernière page) vous proposeront une analyse personnalisée prenant en compte la nature de votre Société, son environnement et son nombre de joueurs potentiels. Elles se chargeront alors des formalités de création de votre association et vous proposeront un (ou des) clubs(s) susceptible(s) de vous accueillir à des conditions préférentielles.

Ce livret vous permettra de répondre aux premières questions que vous vous posez en termes d'organisation du Tennis Entreprise.

En espérant que vous viendrez rejoindre les 30000 joueurs répartis entre 3000 associations Tennis Entreprise françaises, nous nous tenons à votre disposition dans toutes vos démarches.

COMMISSION TENNIS ENTREPRISE
LIGUE ESSONNE

POURQUOI CRÉER UNE ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS ENTREPRISE ?

› Pour vous détendre et entretenir votre forme :

• Du débutant au joueur confirmé, chacun y trouvera un niveau de jeu adapté à sa technique.
• Vous pourrez pratiquer cette activité dans le cadre d'une organisation adaptée à vos contraintes professionnelles.

› Pour devenir partenaire privilégié d'un club :

• La déclaration de votre association à la F.F.T. vous permettra, en outre, d'être tenu informé des manifestations et compétitions Tennis Entreprise de votre département et de bénéficier de l'appui de la Ligue dans vos démarches et négociations avec les clubs.
• Vous pourrez obtenir des tarifs attractifs pour vos initiations au jeu ou pour vos entraînements

› Pour jouer en équipe :

• Vous pourrez participer aux épreuves fédérales inter-entreprises, de niveau régional ou national.
• Ces compétitions sont accessibles aux femmes et aux hommes de tous niveaux (épreuves féminines, masculines ou mixtes).

Pour vous, chef d'entreprise ou responsable de CE, le Tennis Entreprise permet :

- de veiller à la santé des salariés avec pour résultante une diminution du nombre et de la gravité des accidents du travail
- de renforcer la cohésion sociale au sein de votre établissement
- de développer l'esprit d'équipe
- de limiter l'absentéisme
-de donner une image dynamique de votre société
-de rencontrer d'autres acteurs de la vie économique de votre région.

PRATIQUE LOISIR

Que vous optiez pour une pratique loisir ou compétition, vous devrez tout d'abord créer une association Tennis Entreprise, si vous souhaitez profiter de l'infrastructure fédérale.

Les associations sportives Tennis Entreprise sont régies par la loi du 1er Juillet 1901.
A. Elles sont composées de membres salariés et ayants droit sociaux (conjoints, enfants) d'une ou plusieurs entreprises publiques ou privées, ou d'une administration. Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent se regrouper en considération de leurs codes APE.
B. Les associations de travailleurs en activité, exerçant une même profession libérale ou indépendante, gérée par un même ordre, une même chambre consulaire ou, à titre exceptionnel, par une même chambre syndicale, sont considérées comme associations sportives Tennis Entreprise.

Les associations qui disposent de courts de tennis d'une manière permanente ou peuvent justifier de créneaux horaires de façon pérenne dans un club peuvent se constituer en club fédéral et être affiliées à la F.F.T. dans les conditions de droit commun.
Les associations qui ne disposent pas de courts de tennis de façon permanente pourront se constituer en sections tennis entreprise ou en sections de corporation, selon que leurs membres appartiennent aux catégories A ou B.

PRATIQUE EN COMPÉTITION

Si vous souhaitez pratiquer la compétition au sein de votre association, vous devrez obtenir, en outre, la qualification Tennis Entreprise.

Pour prétendre à la **qualification Tennis Entreprise,** il faut :
- Etre membre d'une association Tennis Entreprise,
- Etre titulaire de la licence fédérale de l'année en cours,
- Exercer une activité principale, dans le cadre d'un contrat de travail, ou en situation de retraite (les ayants droit ne peuvent pas participer aux compétitions)

- Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise, dont l'activité principale se situe sur le territoire d'un même département.
- Pour les équipes ne participant pas aux championnats nationaux Tennis Entreprise, ni aux épreuves régionales qualificatives à ces championnats, des dérogations de qualification sont prévues dans la réglementation (pour plus de détails, consulter la réglementation complète sur le site de la commission Tennis Entreprise de la Ligue du Lyonnais.

› Le déroulement des rencontres

-Toutes les compétitions Tennis Entreprise sont homologuées par la F.F.T. et les résultats des rencontres sont pris en compte pour le classement des joueurs(euses).
-Chaque joueur qualifié Tennis Entreprise peut participer à plusieurs compétitions Tennis Entreprise dans la même saison, ainsi qu'à toutes les autres épreuves homologuées par la F.F.T.

LES COMPÉTITIONS TENNIS ENTREPRISE

› Epreuves par Equipes nationales et régionales

Coupes de France Messieurs et Mixte (joueurs NC à 30/1 et joueuses NC à 30 n'ayant jamais été classés à 15/4 ou au-dessus). Elles se déroulent selon une formule «coupe» avec élimination directe de l'équipe perdante. Débutant au niveau départemental, puis régional, elles se poursuivent –dans une même saison- jusqu'au championnat de France où est délivré un titre de Champion de France.

Championnats par équipes Messieurs et Dames (tous classements). Les équipes sont réparties en divisions constituées en fonction des résultats de l'année précédente. Chaque division comporte plusieurs poules de cinq ou six équipes dont les vainqueurs se rencontrent, par la suite, en un tableau unique désignant le Champion régional.

› Epreuves individuelles

Des Championnats individuels Dames et Messieurs sont également organisés dans plusieurs catégories :
Séniors Dames
Séniors Messieurs NC/4è Série - séniors Messieurs 3è Série - séniors Messieurs 2è Série - séniors Messieurs +45 – séniors Messieurs +55.

Chacune de ces épreuves délivre un titre de Champion de Ligue, sans prolongement national. Les diverses formules de compétitions sont rassemblées dans le tableau ci-dessous

DANS LA LIGUE DE L'ESSONNE

COMPETITION	classts	NIVEAU DE COMPETITION ligue	national
championnat par équipes Dames	tous	**3 SD, 1DD 3 joueuses minimum**	3 SD, 1DD 3 joueuses minimum
championnat par équipes Messieurs	tous	**4 SM, 1 DM 4 joueurs minimum**	4SM, 1DM 4 joueurs minimum
Coupe France Messieurs	NC-30/1	**3 SM, 1DM 3 joueurs minimum**	3SM, 1DM 3 joueurs minimum
Coupe France Mixte	NC-30/1 30 pour les Dames	**2 SM, 1 SD, 1 DMX 1 joueuse et 2 joueurs minimum**	2SM, 1SD, 1DMX 1 joueuse et 2 joueurs minimum
Indiv. Dames	tous	**Tableau principal + consolante**	
Indiv. Messieurs NC et 4ème série	NC-30/1	**1 champion de Ligue NC/4ème série**	
Indiv. Messieurs 3ème série	30-15/1	**1 champion de Ligue 3ème série**	
Indiv. Messieurs 2ème série	15 et au-dessus	**1 champion de Ligue 2ème série**	
Indiv. Messieurs Seniors +45	tous	**1 champion de Ligue M+45**	
Indiv. Messieurs Seniors +55	tous	**1 champion de Ligue M+55**	

COMMENT CREER VOTRE ASSOCIATION TENNIS ENTREPRISE ?

› Réunir le nombre de joueurs(euses) suffisant

Vous pouvez créer une association avec trois joueurs(euses) minimum. Néanmoins, avec quatre ou cinq membres, vous assurerez la pérennité de votre association.

› Trouver un club d'accueil pour votre association

Nous vous aiderons à trouver ce club partenaire et à négocier un tarif préférentiel, fonction de votre pratique personnalisée.

› Déclarer votre association en loi de 1901 et la répertorier à la Fédération Française de Tennis (non obligatoire).

Ces démarches seront assurées par nos soins.

› Budget

Principales dépenses à prévoir annuellement:

- Inscription club ou location de créneaux horaires (dépend essentiellement du nombre de joueurs de votre association, de la nature et du nombre d'heures de pratique que vous souhaitez,
- Redevance annuelle F.F.T. : 20 €/association

Si vous souhaitez pratiquer la compétition, frais d'inscription aux épreuves,

- Championnat par équipes : 46 €/équipe
- Championnat individuel : 15 €/joueur/catégorie

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS…

Commission Régionale Tennis Entreprise de l'ESSONNE

Président : Daniel QUISSERNE Tél. 06 15 18 60 76 e-mail : daniel.quisserne@fft.fr

Les membres de la Commission

Mesdames

Monique Champagne Tél. 06 19 28 46 84 e-mail : jeanclaudeetmonique@wanadoo.fr
Chantal Bocs (tournoi individuel Dames) Tél. 06 81 71 84 05
e-mail : chantalbocs@free.fr
Maryse Surbranche (tournoi individuel Dames) + Coupe Mixte Tél. 06 83 05 48 90
e-mail : m.surbranche@wanadoo.fr

Messieurs

Daniel Lemmens Tél. 06 76 80 21 27 e-mail : lemmensdaniel@yahoo.fr
Pierre Louvet (Championnat pré Nat & D1) Tél. 06 79 31 62 49
e-mail : pierrelouvet@wanadoo.fr
Jean Ménard (Championnat D2 & D3) + (tournoi individuel Seniors Messieurs)
Tél. 06 80 47 47 83 e-mail : jean.menard@orange.com
Denis Meyer (Championnat D2 & D3) Tél. 06 87 98 78 79 e-mail : d2mey@orange.fr
Jean-Pierre Noirault (tournoi individuel Seniors Messieurs)
Tél. 06 28 28 15 54 e-mail : jeanpierre.noirault@sfr.fr
Michel Sugeres (tournoi indiv Seniors Mess. +45 & +55) +Coupe Masculine)
Tél. 06 87 44 36 79 e-mail : sugeres.michel@gmail.com
Richard Spaczynki Tél. 06 80 25 04 52 e-mail : tencos@orange.fr

Invités permanents

Michel Foison (Arbitrage) Tél. 06 08 49 38 80 e-mail : michel.foison@wanadoo.fr
Laurent Baïlo (Ligue) Tél. 01 69 46 61 25 e-mail : laurent.bailo@fft.fr

COMMENT METTRE EN PLACE LE TENNIS ENTREPRISE DANS VOTRE SOCIETE OU VOTRE ADMINISTRATION ?

› La procédure est très simple :

Que vous disposiez ou non de courts de tennis, vous pouvez créer une association sportive Tennis Entreprise.

Vous avez la possibilité de contacter :

Laurent Baïlo à la LIGUE ESSONNE TENNIS laurent.bailo@fft.fr ou 01.69.46.61.25
Daniel Quisserne (Président de la Commission Tennis Entreprise)
daniel.quisserne@fft.fr ou 06.15.18.60.76

Nous étudierons avec vous les particularités de votre entreprise ou administration et nous vous aiderons dans la constitution de votre association.

ProgressTennis

Démoussage - Décolmatage profond
Remise à niveau des dalles aux normes de sécurité
Réfection des fissures - Réfection des joints
Peinture unie ou bicolore des courts - Traçage des lignes

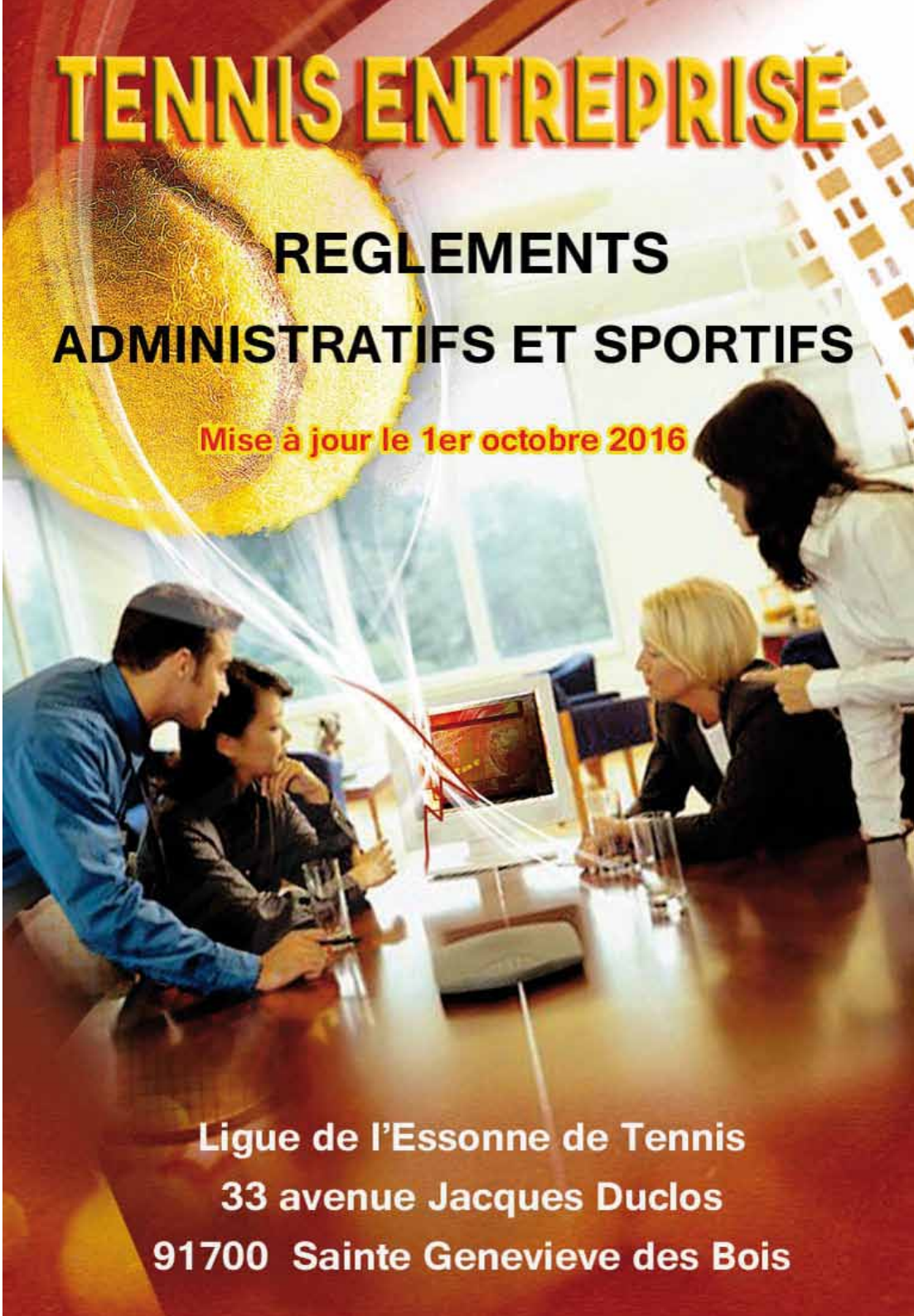
11 allée Marcelin Berthelot 92100 Boulogne - Téléphone : 06 08 88 74 87



TENNIS ENTREPRISE

REGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS

Mise à jour le 1er octobre 2016



Ligue de l'Essonne de Tennis
33 avenue Jacques Duclos
91700 Sainte Genevieve des Bois

STATUTS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

LES CLUBS ET SECTIONS TENNIS ENTREPRISE

1.1. Définition des clubs et sections Tennis Entreprise

Ils sont composés de membres salariés ou retraités d'une ou plusieurs entreprises publiques ou privées, ou d'une administration. Ils peuvent, en outre, accepter des membres extérieurs et ayants droit sociaux qui ne peuvent prétendre à la qualification Tennis Entreprise pour les compétitions.
• Les clubs et sections de travailleurs en activité, exerçant une même profession libérale ou indépendante, gérée par un même ordre, une même chambre consulaire ou, à titre exceptionnel, par une même chambre syndicale, sont considérés comme clubs ou sections Tennis Entreprise.
• Pour constituer un club ou une section, les entreprises ont la possibilité de se regrouper par secteurs d'activités tels que définis selon leurs codes APE (Activité Principale Exercée).
Principes d'application:
Les entreprises ne doivent pas compter plus de 49 salariés;
Les salariés autorisés à se regrouper doivent être adhérents d'un même club/section;
Ce club ou cette section doit être affilié ou répertorié auprès de la FFT
Les salariés doivent accepter les règlements sportifs de la FFT. Toutes les situations particulières doivent recevoir un avis favorable de la Commission Fédérale Tennis Entreprise (pour les équipes évoluant dans les compétitions au niveau national). Chaque département et chaque ligue peuvent adapter ces dispositions en fonction de leurs réalités, mais toute modification dérogatoire locale peut entraîner la non qualification de l'équipe pour les épreuves au niveau national.
La liste des codes APE et les modalités d'application de ces regroupements peuvent être fournies, sur demande, par la Commission Tennis Entreprise Régionale; elles sont accessibles également sur internet à l'adresse suivante : http://www.fft.fr/cms/GetDoc.asp?Type=5&ID=8775

1.2. Nature des clubs et sections Tennis Entreprise

Ont le statut de :
• CLUBS, les associations relevant des Statuts et Règlements de la FFT, qui disposent de courts de tennis d'une manière permanente ; ils sont affiliés à la FFT dans les conditions de droit commun.
• SECTIONS Tennis Entreprise ou SECTIONS de corporation, associations ne disposant pas de courts de tennis ; leurs membres appartiennent aux catégories définies au § 1.1.
Les sections ne sont pas affiliées, mais elles sont répertoriées par la FFT par période d'un an renouvelable.

RÈGLES DE QUALIFICATION

2.1. Qualification Tennis Entreprise des joueurs

Elle est prononcée par la CRTE. Elle ne concerne que les membres de clubs ou des sections qui pratiquent les compétitions Tennis Entreprise.
Pour pouvoir prétendre à la qualification Tennis Entreprise, il faut:
- être membre d'un club ou d'une section Tennis Entreprise
- exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour l'administration, l'entreprise ou l'association ; ou être retraité de l'administration, l'entreprise ou l'association concernée ; ou exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour une entreprise de moins de 50 salariés, conformément aux regroupements autorisés de leurs codes APE (voir paragraphe 1.1) au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ;
- ou disposer d'un contrat d'alternance ou d'apprentissage, ou d'une convention de stage d'une durée supérieure ou égale à trois mois pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ; dans tous les cas, la personne doit avoir 16 ans révolus au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur
→ Exceptionnellement, et pendant l'année sportive en cours, être en situation de perte d'emploi pour raisons économiques.

2.2. Validation de qualification Tennis Entreprise

` La qualification Tennis Entreprise est validée annuellement par la CRTE. Elle atteste que son titulaire :
- est membre d'un club / section Tennis Entreprise, et qu'il possède la licence fédérale de l'année en cours
- qu'il possède la qualification Tennis Entreprise.
• La qualification est soumise à la présentation :
- pour les salariés, d'une attestation patronale
- pour les corporations, d'un certificat d'appartenance à un ordre ou à une chambre consulaire

REGLEMENTS SPORTIFS

DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1. - L'ensemble des épreuves est réservé aux joueuses et joueurs qualifiés du Tennis Entreprise munis de la licence fédérale, sous réserve que les associations ou sections sportives répondent aux conditions statutaires et réglementaires du Tennis Entreprise, d'une part, et de la F.F.T. d'autre part. Les épreuves ci-après énumérées sont officielles et comptent pour le classement F.F.T.
Art. 2. - Les engagements ne comportant pas tous les renseignements demandés (numéros de téléphone, adresses, mail) ne seront pas pris en considération.
Il en sera de même pour les engagements parvenus hors délais.
Art. 3. - Les parties de simples se disputent au meilleur des trois manches (deux sets gagnants). La règle du jeu décisif s'applique dans toutes les épreuves individuelles et par équipes. Pour les doubles , lorsque les joueurs de simples sont susceptibles de participer, en remplacement du 3ème set s'applique un super jeu décisif en 10pts avec 2pts d'écart, **sauf indications contraires.**
Art. 4. - Dans les épreuves par équipes, les réclamations devront être faites par écrit et adressées à la Commission Tennis Entreprise de la Ligue qui prendra les mesures requises.
Art. 5. - Le comité se réserve le droit de préciser, à tout moment, les règlements des épreuves Tennis Entreprise qu'il organise.
Art. 6. - La participation aux épreuves sportives organisées par la commission implique l'acceptation des règlements sportifs particuliers à ces épreuves qui se déroulent suivant les règlements sportifs généraux FFT.
Art. 7. - Le déroulement de chaque compétition s'effectue sous le contrôle d'un juge-arbitre T.E. Les fonctions de juge-arbitre sont régies par les règlements de la F.F.T.
Art. 8. - Les joueuses et joueurs doivent présenter un certificat médical de l'année (autorisation pour le tennis en compétition), la licence de l'année et justifier de leur qualification à toute réquisition au cours des épreuves Tennis Entreprise (article 27 des règlements sportifs de la FFT).
Art. 9. - Seuls joueuses et joueurs ayant participé aux phases qualificatives de toutes compétitions T.E peuvent prendre part aux phases finales, sauf dérogation, après accord de la commission.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS D'ETE PAR EQUIPES Masculines et Féminines

Chapitre I. - Dispositions concernant les équipes.

Art. 1 – Les inscriptions se font par internet sur le site http://ligue.fft/essonne puis en cliquant sur «Gestion Sportive «-» connexion «, Les dates d'ouverture et de fermeture seront précisées par la commission et sur le site échéancier de la ligue.
Art. 2 - Au titre d'une même quinzaine, un club qui engage plusieurs équipes ne peut utiliser le même joueur (ou joueuse) dans des équipes différentes sous peine de sanctions (rencontres perdues, disqualification).
Tout joueur ayant participé à deux rencontres de simples dans une équipe ne peut plus participer aux rencontres ultérieures disputées dans une équipe de rang inférieur.
Pour chaque rencontre d'une même journée de championnat définie par le calendrier, le joueur le mieux classé d'une équipe de rang inférieur ne peut avoir un classement de simple supérieur à celui de l'avant dernier joueur de simple ou de double de l'équipe de rang immédiatement supérieur. Cependant, afin de faciliter les compositions des équipes et, uniquement pour les seules compétitions corporatives, cette règle ne s'applique pas aux joueurs classés 30/5, 40 et non classés. Par contre, à l'intérieur d'une même équipe, l'ordre des rencontres se fait également suivant les classements, le joueur le mieux classé étant toujours n° 1.
Art. 3 - Dans le cas où l'équipe désignée est dans l'impossibilité de recevoir, elle doit se mettre en rapport avec l'équipe adverse, au plus tard, 8 jours avant la date fixée pour la rencontre, afin d'obtenir son accord pour le report de la rencontre sur le terrain de l'adversaire. A défaut d'entente entre les deux équipes, la commission T.E prend la décision finale. Dans tous les cas, le report doit avoir reçu l'assentiment du responsable des compétitions de la commission T.E .

Art. 4 - Les équipes masculines sont composées de minimum 4 joueurs dans la division PréNat , de minimum 3 dans les divisions inférieures. Les noms de tous les joueurs doivent être communiqués au début de la rencontre. Les joueurs sont désignés avant le début de la rencontre par ordre de force, en se basant sur le classement fédéral.
Art. 5 - Les équipes féminines sont composées de minimum 3 joueuses dont les noms sont communiqués dans les mêmes conditions que celles des équipes masculines (chap. 1-art. 4).
Art. 6 - Deux forfaits d'une même équipe entraînent son forfait général et sa descente en division inférieure.
Art. 7 - Seuls les joueurs et joueuses Qualifiés T.E dans l'Essonne sont admis dans le championnat. **Les ayant droit ne sont plus admis.**
Art. 8 - Les classements sont ceux d'avril pour les phases qualificatives et juillet pour les phases finales.

Chapitre II. - Dispositions générales relatives aux rencontres.

Art. 9 - En division PréNat, chaque rencontre masculine comprend quatre simples et un double, deux joueurs de simple pouvant jouer le double. **Chaque victoire en simple apporte 1 point à l'équipe, la victoire en double apporte 1 point.**
Art .10 - Dans les divisions inférieures, chaque rencontre masculine dans la phase préliminaire comprend trois simples et un double, deux joueurs de simple pouvant jouer le double. **Chaque victoire en simple apporte 1 point à l'équipe. la victoire en double apporte 2 points.**
Art. 11 - Chaque rencontre féminine comprend deux simples et un double avec obligation d'inclure dans le double au moins une joueuse n'ayant pas joué en simple. **Chaque victoire en simple apporte 1 point à l'équipe, la victoire en double apporte 1 point .**
Art. 12 - L'équipe Dames représentant l'Essonne en qualification 3ème division devra présenter 3 joueuses en simple qui pourront faire le double.
Art. 13 - Les équipes doivent se présenter au complet au jour et à l'heure fixés pour la rencontre.
Art. 14 - Les rencontres se déroulent en une seule journée, le soir en semaine (vers 18 h). **Toutefois, après entente des responsables des deux équipes, la rencontre peut exceptionnellement être scindée, à condition d'être jouée en totalité dans la quinzaine impartie.**
Art. 15 - Une partie non disputée est considérée comme perdue 6-0, 6-0 par le ou les joueurs défaillants et peut donner lieu à sanction contre le ou les joueurs, ainsi que contre leur équipe.
Art. 16 - Avant le début de la rencontre, les capitaines de chaque équipe doivent remettre au Juge-Arbitre (ou suivant Art 23) les licences FFT, les certificats médicaux, les justificatifs d'identité, la liste par ordre de classement. Les matchs doivent se dérouler dans le temps par ordre de numérotage décroissant.
Art. 17 - S'il y a interruption, les parties achevées restent acquises, celles qui n'ont pas été terminées sont recommencées en entier, sauf si elles sont reprises dans les 24 heures au score à l'interruption.
Art. 18 - En cas de forfait complet d'une équipe, le score de 6-0, 6-0 est appliqué à toutes les parties.
Art. 19 - Lorsqu'un club ou une section a plusieurs équipes engagées, il doit en priorité faire disputer les rencontres prévues au calendrier par l'équipe se trouvant dans la division la plus élevée, au besoin en faisant appel aux joueurs de l'équipe immédiatement inférieure.
Art. 20 - Le décompte des points se fait de la manière suivante :
3 points à l'équipe gagnant la rencontre. 1 point à l'équipe perdant la rencontre.
0 point à l'équipe ayant été disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge arbitre ou de la commission T.E, moins1 point à l'équipe ayant déclaré forfait.
En cas d'égalité, afin de départager les équipes, il sera procéder au décompte des matchs, puis des sets, puis des jeux, qui ont été gagnés.
Art. 21 - L'équipe visitée fournit les balles neuves (3 pour chaque rencontre de simple).
Art.22 - Les résultats des rencontres doivent être saisis par internet sur le site http://ligue.fft.fr/essonne/ dans GESTION SPORTIVE PAR LE VAINQUEUR. Lorsque la date indiquée est reportée, il est IMPERATIF de la modifier afin de saisir la feuille de match,
Art. 23 - S'il n'y a pas de Juge Arbitre officiel, ni de Délégué de la Commission , c'est le capitaine du club visité qui fait fonction de Juge-Arbitre.

Art. 24 - Les Clubs ou Sections ayant une équipe en Championnat de France devront déclarer les quatre jo**ueurs les plus hauts classés à la FFT . Ces joueurs ne pourront pas participer la même saison au Championnat de France et au Championnat de Ligue Tennis Entreprise.**
Art. 25 - Les équipes jouant en Division Nationale et en Pré National (qualificatif pour la3ème division nationale) doivent fournir à la commission T.E une attestation d'employeur pour la qualification des participants avant le mois de MAI. La commission présentera pour l'interzone de Div 3 Nationale l'équipe qui sera le mieux classée à la date du ??? (limite des inscriptions de la FFT) et qui aura remis un dossier complet comprenant notamment l'attestation de l'employeur. Pour les autres divisions, les attestations sont obligatoires mais ne sont pas à fournir à la commission, cela sous la responsabilité des dirigeants, mais peuvent êtres soumises à contrôle.
Art. 26 - Lorsque les équipes du chpt national redescendent en chpt ligue, les montées en prénat, Div1 et Div2 de ligue se font selon les résultats des tableaux des phases finales dans l'ordre suivant : vainqueur, finaliste, perdant en 1/2 contre le vainqueur puis perdant en1/2 contre le finaliste et ainsi de suite dans un classement tributaire du gagnant.
Art. 27 - Lorsque le pré national Dames est composé de 5 équipes la dernière équipe descend et l'équipe vainqueur de la finale 1er division monte, il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club en pré national lorsque celui-ci est composé que d'une poule.
Art. 28 - Lorsqu'il y a conflit pour les montées, descentes ou maintiens entre plusieurs équipes , le poids des classements dans l'épreuve de l'année précédente sera déterminant.
Art.29 - Pour les rencontres faites avec des joueurs ou joueuses non qualifiés, la rencontre sera perdue pour cette équipe et ne seront considérés et enregistrés que les matchs perdus.
Art. 30. - Les équipes ayant déclaré forfait en compétitions nationales sont rétrogradées en Div 1 ligue.

COUPE DES COUPLES FRANCILIENNE

Cette épreuve, réservée aux joueurs dont le classement n'est pas supérieur à 15/4 ayant la qualification T.E, comprend :
• 1 Simple Messieurs, 1 Simple Dames, 1 Double Mixte.
• Chaque joueur de simple pouvant participer au double, **une équipe peut se limiter à un joueur et une joueuse.**
• Les rencontres peuvent se dérouler aussi bien le week-end, que le soir en semaine.
• Les simples rapportent 1 point et le double 1 point également.
• Les parties sont disputées dans l'ordre suivant :double mixte - simple dames - simple messieurs.
• Le club qui reçoit fournit les balles .
• L'équipe gagnante est chargée de la saisie des résultats tel que le stipule l'Art.22 des dispositions générales
• Inscriptions en novembre.
• Les phases finales se déroulent en début d'année, la finale de Ligue en avril.
• Pour tous les autres points du règlement, se référer au règlement sportif tennis entreprise.

COUPE DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE MIXTE

Cette épreuve, réservée aux Messieurs classés de 30/1 à NC et aux Dames classées de 30 à NC ayant la qualification T.E et n'ayant jamais été classés au dessus de **15/4,** comprend :
• 2 Simples Messieurs , 1Simple Dames, 1Double Mixte. **Les joueuses et joueurs de simples peuvent faire le double.**
• Les rencontres peuvent se dérouler aussi bien le week-end que le soir, en semaine. Il est cependant recommandé, autant que faire se peut, de grouper les parties le même jour. Le club ou la section qui reçoit doit donc avoir à disposition au moins deux terrains couverts pour chaque rencontre.
• Les simples rapportent 1 point et le double 2 points.
• Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : Simple Messieurs n° 1 - Simple Dames - Simple Messieurs n° 2 - Double Mixte. **Pour tous les matches, super jeu décisif en 10 pts au 3ème set.**
• Lorsque plusieurs équipes sont engagées, les joueurs ne sont pas interchangeables, sauf accord de la commission.
• Les classements considérés sont ceux d'octobre.
• Le club qui reçoit fournit les balles .
• L'équipe gagnante est chargée de la saisie des résultats tel que le stipule l'Art.22 des dispositions générales

• Inscriptions en novembre.
• Les phases qualificatives se déroulent en début d'année, la finale de ligue en avril.
• Les phases finales nationales regroupent les champions de chaque Ligue et se disputent en Septembre dans une Ligue imposée par la FFT.
• Pour tous les autres points du règlement, se référer au règlement sportif tennis entreprise.

COUPE DE FRANCE CORPORATIVE MASCULINE PAR EQUIPES

• Cette épreuve, réservée aux joueurs 30/1 à 40 et non classés, ayant la qualification T.E et n'ayant jamais été classés au dessus de **15/4** , comprend :
• 3 Simples Messieurs ,1 double Messieurs.
• Le déroulement des parties est le suivant: double, **Simple Messieurs n° 3, 2, 1. Pour tous les matches, super jeu décisif en 10 pts au 3ème set.**
• Lorsque plusieurs équipes sont engagées, les joueurs ne sont pas inerchangeables, sauf accord de la commission.
• Les classements considérés sont ceux d'octobre.
• Le club qui reçoit fournit les balles.
• L'équipe gagnante est chargée de la saisie des résultats tel que le stipule l'Art.22 des dispositions générales.
• Inscription en novembre.
• Les phases qualificatives se déroulent d'avril en mai, finale de ligue en juin.
• Les phases finales nationales regroupent les champions de chaque Ligue et se disputent en Septembre dans une Ligue imposée par la FFT.
• Pour tous les autres points du règlement, se référer au règlement sportif tennis entreprise.

TOURNOIS INDIVIDUELS HOMOLOGUES, DAMES , MESSIEURS , SENIORS + 45 ANS

• Ces trois tournois s'adressent uniquement aux joueuses et joueurs ayant la qualification T.E.
• Chaque club peut engager, autant de joueurs qu'il le désire, **les inscriptions se font suivant les indications fournis au mois de novembre**. La date de clôture et la procédure d'inscription seront **communiquées uniquement par mail aux correspondants corpo.**
Les rencontres se déroulent de janvier à septembre en fonction des classements.
• Dès le début de chaque tournoi, les tableaux seront envoyés **uniquement par mail, aux correspondants corpo ainsi qu'aux joueurs.** Au reçu de ceux-ci les **correspondants corpo devront,** vérifier que tous les joueurs ont bien reçus les tableaux , veiller à ce que les rencontres soient disputées avant la date butoir, récupérer les résultats et les transmettre aux responsables de chaque tournoi :

Référents du tournoi individuel Dames :
Chantal BOCS 06 81 71 84 05 mail : chantalbocs@free.fr
Maryse SURBRANCHE 06 83 05 48 90 mail : m.surbranceh@wanadoo.fr
Référent du tournoi individuel Seniors + 45 ans et + 55 ans :
Michel SUGERES 06 87 44 36 79 mail : m.sugeres@gmail.fr
Référent du tournoi individuel Seniors toutes séries :
Jean Pierre NOIRAULT 06 28 28 15 54 mail : jeanpierre.noirault@sfr.fr
Jean MENARD 06 80 47 47 83 mail : jean.menard@orange.com

• Les rencontres en deux sets gagnants peuvent se dérouler aussi bien le week-end que le soir en semaine (les balles ne sont pas fournies sauf ½ et finale). Les joueurs doivent se contacter pour fixer le terrain et l'heure du match en respectant la date butoir. A l'issue de la partie, le vainqueur devra communiquer le score au responsable du tableau et à **son correspondant corpo** et contacter au plus vite son prochain adversaire.
• Toute rencontre non disputée avant la date butoir donnera lieu à un tirage au sort entre les deux adversaires.
• Les classements considérés sont ceux lors de la mise en tableau par le juge-arbitre.
• La prise en compte des résultats de chaque rencontre pour le classement ne sera effective qu'à partir de la fin du tournoi soit le 30 septembre de l'année en cours.
• Les responsables se réservent le droit de limiter les inscriptions en quantité et en classement.